

Service émetteur : Délégation départementale du Morbihan
Pôle santé environnement

Affaire suivie par : Michel Lars

Courriel : michel.lars@ars.sante.fr

Téléphone : 02.97.62.77.55

Télécopie : 02.97.62.77.61

Réf. : Courrier DDTM du 01/08/2017

Date :

08 SEP. 2017

DDTM

SENB

CA-ICPE-EAU

1, allée du Général Le Troadec

BP 520

56019 VANNES Cedex

Objet : Sablière du Lann - LAUZACH

Par courriel du 4 août 2017, vous m'avez adressé pour avis la demande d'autorisation environnementale présentée par Lafarge Granulats France pour son projet de renouvellement de carrière afin de finaliser les travaux de remise en état de la Sablière du Lann à LAUZACH.

L'exploitation du filon de sables pliocènes arrive à expiration en 2017, l'autorisation d'exploiter allant jusqu'à 2019. Lafarge Granulats France estime que la remise en état du site va demander 15 années ; en conséquence, la société demande une autorisation d'exploiter jusqu'en 2034. Le volume total de matériaux (remblais inertes) nécessaire pour réaménager le site est estimé à 400 000 m³ (30 000 m³/an). Le réaménagement consiste en la création de terrains agricoles et d'un plan d'eau communal.

L'étude d'impact réalisée montre que le réaménagement de la Sablière du Lann ne devrait pas présenter de risque sanitaire supplémentaire par rapport à l'exploitation actuelle, exploitation qui, à ma connaissance, ne fait d'ailleurs pas l'objet de plainte. Pour ce qui me concerne, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets négatifs du projet de réaménagement n'appelle pas de remarque particulière. A terme, il est permis de considérer que l'environnement des riverains connaîtra une amélioration sensible.

En conséquence, j'émet un avis favorable à la demande de Lafarge Granulats France.

Pour le directeur général de l'Agence
régionale de santé et par délégation,

p/ La directrice de la délégation
départementale du Morbihan,

Myriam BEILLON



Ingénieur du Génie Sanitaire

Copie :

francoise.lemonnier@morbihan.gouv.fr